

28^e édition
des Semaines d'information
sur la santé mentale



« Santé mentale et travail »



Contact presse

Marie Adeline Etienne

05 61 22 39 95 // 06 86 59 71 31

marie-adeline.etienne@mairie-toulouse.fr



I.« Santé mentale et travail »

« Les problèmes de santé mentale sont devenus l'une des principales causes d'absentéisme au travail et de retraite anticipée. La récession économique actuelle et ses effets sur le marché du travail vont probablement aggraver les problèmes d'emploi et de qualité de la vie chez les personnes atteintes de troubles mentaux et leur famille.1 » (OMS, 2010)

Le travail peut avoir des effets bénéfiques sur la santé mentale, en renforçant le sentiment d'inclusion sociale, de statut, d'identité et d'estime de soi. Cependant, les personnes vivant avec un trouble psychique travaillent - entre 55 et 70% selon les études - mais moins que les personnes sans trouble. Elles ont aussi deux à trois fois plus de risque de se trouver au chômage² (OCDE, 2012). De tels écarts représentent une perte majeure pour les personnes concernées, leurs familles, l'économie et la société. Il est nécessaire de trouver des solutions adaptées pour leur intégration et/ou leur maintien dans l'emploi. De manière générale, la perte de travail et le chômage sont associés à un risque accru de troubles psychiques (stress, anxiété, dépression, addictions, etc.). Le burn-out dans le monde du travail va de pair avec l'augmentation des exigences de flexibilité, de mobilité et de responsabilités. Enfin, la pression de la performance s'exerce de plus en plus tôt chez les jeunes, et les difficultés d'accès à la formation et à l'emploi les rendent particulièrement vulnérables à la souffrance psychique.

Handicap psychique : à peine 1 personne sur 5 travaille

Il existe peu de données chiffrées sur le handicap psychique, seules quelques études ponctuelles. On estime cependant que la population des personnes en situation de handicap psychique est sous représentée parmi celle des travailleurs handicapés.

Sur les quelques deux millions de personnes qui bénéficient de l'obligation d'emploi, 13% auraient un handicap psychique (évaluation DARES - oct. 2013).

Dans les entreprises, la méconnaissance des troubles psychiques et les idées reçues associées, constituent un des premiers freins à l'emploi des personnes en situation de handicap psychique.

Cette méconnaissance touche aussi les partenaires de l'insertion professionnelle : 8 % à peine des personnes accueillies par Cap emploi sont en situation de handicap psychique et 6 % font l'objet d'un placement dans l'emploi (Chiffres AGEFIPH, juillet 2014).

Cette 28e édition des SISIM sera l'occasion d'échanger autour des pistes d'actions possibles pour favoriser le bien-être au travail, trouver des solutions aux obstacles à l'emploi des personnes souffrant de troubles psychiques.



II. Les Semaines d'Information sur la Santé Mentale à Toulouse

Du samedi 11 mars au dimanche 26 mars 2017

« Santé mentale et travail »

Deux semaines pour changer de regard.

Deux semaines pour s'informer sur les maladies, les dispositifs de soins et d'accompagnement et

Deux semaines pour mieux comprendre les liens entre travail et santé mentale.

La Ville de Toulouse, le Centre hospitalier Gérard Marchant, le pôle psychiatrie du CHU, les associations de malades, les services de soins en psychiatrie, les familles, les aidants, les professionnels de santé libéraux et les travailleurs sociaux se mobilisent pour l'organisation de la 28^e édition des Semaines d'information sur la Santé Mentale.

Le programme de cette édition 2017 propose des événements grand public : journées portes ouvertes, conférences, débats, expositions, projections de films, ...

► **Un forum dédié au Square de Gaulle le samedi 11 mars de 11h à 17h**

Samedi 11 mars, un forum se tiendra sur « A la rencontre des Toulousains : santé mentale et travail ». Ce forum est un espace de discussion et d'échanges sur la santé mentale avec des professionnels de santé, associations de familles, d'usagers et des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM).

► **Une exposition collective de productions de patients**

Du 13 au 24 mars, des productions de patients seront exposées à la Communauté Municipale de Santé, au 2 rue Malbec.

► **Cycles de conférences, débats, tables rondes...**

Des conférences sur la santé mentale et travail se tiendront pendant ces deux semaines pour s'informer, pour sensibiliser, pour échanger...

>> Programme complet à venir

Plus d'informations sur :

www.toulouse.fr

www.ch-marchant.fr

www.chu-toulouse.fr

<http://www.semaine-sante-mentale.fr/>



Annexe I

La santé mentale en quelques mots

Santé mentale et psychiatrie

La santé mentale : la définition même de la santé mentale fait débat puisqu'elle recouvre des troubles graves et des troubles dus au mal être et au stress.

L'OMS définit la santé comme étant "un état de complet bien-être physique, mental et social, et [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité".

La définition de la santé mentale par l'OMS distingue :

1. **la promotion du bien-être,**
2. **la prévention des troubles mentaux,**
3. **le traitement et la réadaptation des personnes atteintes de ces troubles.**

Les pathologies psychiatriques

On distingue *:

Les troubles psychotiques : environ 400 000 personnes en France, 10 000 nouveaux cas par an ;

Les troubles bipolaires : environ 500 000 personnes en France, 5000 à 15 000 nouveaux cas par an.

Les troubles dépressifs : environ 9 % de la population sera concernée au cours de sa vie.

Les troubles névrotiques et anxieux : environ 10 % de la population sera concernée au cours de sa vie.

* *Annales Médico-psychologiques – 116 (2008) ; p63-70, Epidémiologie des troubles psychiatriques- F. Rouillon*

La prise en charge psychiatrique

En France, **11 % des dépenses de santé sont affectées à la santé mentale.**

www.irdes.fr/Donnees/Qes180_EvolutionDispositifsSoinsPsychiatriques.xls

Questions d'économie de la santé n° 180 - octobre 2012

Uniquement de l'hospitalisation ?

En France, en 2008, plus d'1,2 millions de personnes ont été suivies par les services de psychiatrie.

En 2003, plus de 86% des personnes prises en charge par le service public de psychiatrie sont suivies en ambulatoire (sur ces 86 % près de 70% ne seront pas hospitalisées).

Sources : la prise en charge santé mentale 'recueil d'études statistiques, Coordonné par Magali COLDEFY, DRESS 2007



On ne guérit jamais ? (source PSYCOM 75)

Les études montrent que la plupart des personnes qui ont des pathologies psychiatriques se stabilisent voire se rétablissent complètement.

Se rétablir signifie être capable de vivre, travailler, apprendre et participer à la vie sociale, malgré la persistance d'éventuels symptômes, ou après leur disparition.

Les études ont montré que l'espoir de rétablissement joue un rôle essentiel dans la capacité de rétablissement des personnes.

Source : Ciompi L., Harding C.M. & al (2010), Deep Concern [grave préoccupation], Schizophrenia Bulletin, vol. 36)

Beaucoup d'idées fausses sont véhiculées notamment sur la dangerosité présumée des personnes atteintes de troubles psychiatriques. Or :

Moins de 1% des crimes sont commis par des personnes atteintes de troubles graves de santé mentale.
(Chiffre : PSYCOM 75)

Les personnes atteintes de troubles psychiques sont 12 fois plus victimes d'agressions physiques, 130 fois plus victimes de vols.

Assemblée nationale – Rapport au nom de la commission des Affaires sociales sur le projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge

Des confusions existent entre maladie mentale et retard ou déficience mentale

Les pathologies psychiatriques entraînent des changements dans la manière de penser, l'humeur et les comportements des personnes atteintes.

Cependant, le niveau intellectuel des personnes varie dans les mêmes proportions que dans la population générale.

C'est la loi Handicap du 11 février 2005 qui est venue différencier le handicap mental du handicap psychique.



Annexe II

Le Conseil Local en Santé Mentale de Toulouse

Tout au long de l'année, les partenaires du Conseil local de santé mentale de Toulouse œuvrent au quotidien pour mieux faire comprendre les troubles psychiques, lutter contre les stigmatisations, faire connaître les ressources locales et promouvoir la santé mentale.

Le CLSM, mis en place par la Ville de Toulouse et le centre hospitalier Gérard Marchant, s'appuie désormais sur d'autres établissements de santé dont le CHU, et sur la médecine libérale pour prendre en compte les problématiques de santé mentale dans la ville. Son objectif est non seulement de favoriser l'inclusion dans la ville des personnes souffrant de troubles psychiques mais aussi d'informer et de sensibiliser la population pour lutter contre la stigmatisation de ces personnes.

Le conseil local de santé mentale (CLSM) rassemble des usagers de la psychiatrie, des professionnels de santé, des associations et institutions locales (Ville, Conseil Départemental, Agence Régionale de Santé).

Objectifs

Le CLSM s'appuie sur une approche globale de la santé mentale. Il travaille sur des déterminants tels que le logement, l'accès aux loisirs, à la culture ou aux soins et la promotion de l'entraide comme autant de facteurs qui favorisent le rétablissement. Il cherche aussi à faire changer les stéréotypes sur les personnes grâce à des actions d'information et de sensibilisation notamment lors des Semaines d'Information sur la Santé Mentale.

